

ARRÊTÉ n° 2026-046P

Fixant le tableau annuel d'avancement année 2026 Cadre d'emplois des ATSEM accès au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe



Le Maire de Noidans-lès-Vesoul

- Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-23 et suivants,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 06/07/2007 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu les Lignes Directrices de Gestion pour la période du 20/01/2026 au 19/01/2032 arrêtées par l'autorité territoriale en date du 20/01/2026,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles au titre de l'année 2026 est arrêté définitivement comme suit :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
Mme Sylvie Ravier	agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	Favorable
Mme Stéphanie Girod	agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	2	Favorable
Mme Sylvaine Michon	agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	3	Favorable

Total promouvables : 3

Nombre d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Total promus : 3

Nombre d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Maire charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

Fait à Noidans-lès-Vesoul, le 02/02/2026

Le Maire

Fernand Gravinese